

Arrondissement de Mont de Marsan  
Canton de Haute Lande Armagnac  
Commune d'Escource  
3 place de la Mairie  
40210 Escource  
☎ 05 58 04 20 06  
✉ [mairie@escource.fr](mailto:mairie@escource.fr)

## Séance du 17 juillet 2024

Date de convocation : 12 juillet 2024

### Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 15 (dont 1 procuration)

*L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la présidence de Pierre LASTERRA, Maire.*

**Présents** : LASTERRA Pierre, SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, BUGEIA Florence, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, QUEBRE Nathalie, ROMAO Manuel,

**Absent(e)s et excusé(e)s** : DOS SANTOS Joachim

**Procuration** : DOS SANTOS Joachim à QUEBRE Nathalie

Monsieur RABY André a été élu secrétaire de séance.

## Délibération 2024-026

### **Objet : Constitution de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la CAO :

La CAO doit intervenir pour les marchés publics dont la valeur estimée hors-taxe est égale ou supérieure aux seuils européens (art. L 1414-2 du CGCT) et qui sont passés en procédure formalisée.

Pour les marchés passés en procédure adaptée, comme la saisine de la CAO est facultative, la CAO ne donne qu'un simple avis et ne doit pas attribuer le marché.

En cas d'urgence impérieuse dans une procédure de marché, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres (art. L 1414-2).

Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la CAO. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la CAO lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la CAO (art. L 1414-4).

**Vu** les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Sont candidats au poste de titulaire :**

M. Joachim DOS SANTOS

M. Manuel ROMAO

M. Patrick SABIN

**Sont candidats au poste de suppléant :**

M. Patrick DEBOUDACHER

M. André RABY

M. Pierre LEPAN

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection des délégués de la commission d'appel d'offres,

**Sont donc désignés en tant que :**

**- délégués titulaires :**

M. Joachim DOS SANTOS

M. Manuel ROMAO

M. Patrick SABIN

**- délégués suppléants :**

M. Patrick DEBOUDACHER

M. André RABY

M. Pierre LEPAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en  
Préfecture le 29/07/2024  
et affichage le 29/07/2024

Le Maire,  
P LASTERRA

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Pierre LASTERRA

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Courrieux, Landes, France. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COURRIEUX', 'R.F. (LANDES)', and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. LASTERRA'.

Le secrétaire de séance, André RABY

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. RABY', written over a white background.